

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 28 septembre 2026

Alpes de Haute-Provence : une vaste opération interservices pour la sécurité à la chasse

L'Office français de la biodiversité (OFB) a organisé avec l'Office national des forêts (ONF) et la gendarmerie nationale une opération d'envergure autour de la sécurité à la chasse ce samedi 26 septembre. Plusieurs infractions ont été relevées à cette occasion.

Septembre marque l'ouverture de la chasse. L'activité cynégétique bat son plein, dans des espaces naturels partagés avec de nombreux autres usagers (vététistes, promeneurs, randonneurs, cavaliers...). Le respect des règles de sécurité y est donc impératif. Chaque année, la grande majorité des accidents recensés résultent de fautes humaines évitables (manipulation des armes, angles de tir, armes chargées en véhicule...).

Pour cette nouvelle saison cynégétique, les services départementaux de l'OFB et de l'ONF ainsi que la gendarmerie nationale maintiennent leur vigilance et continuent d'effectuer régulièrement des contrôles portant sur le respect des règles de sécurité dans les zones de chasse.

> Une coopération importante entre services

La sécurité à la chasse est une priorité nationale.

Ce samedi 26 septembre, 13 agents --- inspecteurs de l'environnement de l'OFB, militaires de la brigade territoriale mobile et des brigades de gendarmerie de Digne-les-Bains et de Barcelonnette, agents de l'ONF --- ont sillonné le nord du département (vallées de la Bléone, de la Durance, du Sasse, du Jabron, de la Blanche et de l'Ubaye), dans le cadre du plan de contrôle annuel interservices validé par la préfète des Alpes-de-Haute-Provence et le procureur de la République.

> Des contrôles visant au respect des règles de sécurité

Les contrôles visaient principalement à s'assurer du respect des règles de sécurité en action de chasse notamment en ce qui concerne :

- les manipulations, la tenue et le transport des armes ;
- la prise en compte de l'environnement immédiat par le chasseur (autres chasseurs, zones habitées, routes, chemins, etc.) ;
- le respect des angles de tir ;
- le port d'effets de couleur vive (orange) ;
- la pose d'une signalisation informant les autres usagers de la nature qu'une battue est en cours.

L'accent a été mis sur la pédagogie et la sensibilisation des chasseurs, avec notamment une distribution de brochures et de guides édités par l'OFB, rappelant les bonnes pratiques en matière de sécurité à la chasse.

> 36 chasseurs contrôlés et 8 infractions relevées

Au cours de la journée, différents types de chasse (battue, lièvre, approche...) ont pu être contrôlées. Les agents ont également contrôlé les abandons de déchets, la circulation des véhicules dans les espaces naturels et l'usage du feu dans un contexte de sécheresse persistante avec un risque incendie bien présent.

Parmi les 36 chasseurs contrôlés, 8 infractions ont été relevées :

- 1 contravention pour non-port du gilet fluorescent obligatoire pour visibilité,
- 3 contraventions pour chasse sans être porteur du permis de chasser,
- 1 contravention pour stationnement sur piste interdite à la circulation,
- 1 contravention pour abandon de déchets dans la nature,
- 2 contraventions pour agrainage non autorisé pour nourrir et attirer le gibier.

> Des statistiques nationales en amélioration

Au niveau national, la saison cynégétique 2025-2026 enregistre 4 accidents mortels — un plus bas historique — pour 92 accidents au total, un niveau stable depuis six saisons et en baisse de 49 % en vingt ans.

Les auto-accidents restent la première cause d'accident (39 %, dont 3 des 4 accidents mortels). Ces chiffres rappellent la nécessité absolue de maintenir une vigilance et une rigueur constantes dans la manipulation et le port des armes, en action de chasse comme lors des déplacements et du rangement de l'arme.

Pour rappel, dans les Alpes-de-Haute-Provence, un accident grave a été enregistré la saison dernière, après un accident mortel lors de la saison 2023-2024

--

Service de la communication et de la représentation de l'État

8, rue du Docteur Romieu - 04000 DIGNE LES BAINS

Tél : 04 92 36 72 10

www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Direction du cabinet

